



## PROCES-VERBAL de la séance du 7 octobre 2024

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00 dans la Grande salle de Lully, sous la présidence de Monsieur Vincent Nicod, qui salue l'assemblée.

### 1. Appel

La secrétaire du Conseil procède à l'appel. 55 membres sont présents sur 76 assermentés. Mesdames et Messieurs Alain Birarda, Fabien Coucet, Laure Coucet, Christian Ethenoz, Marianne Gfeller, Monique Gisel, Martin Humpert, Philippe Isoz, Werner Kuert, Thibault Livet, Yvette Livet, Corinne Lori Reymond, Léo Mutschler, Olivier Pasche, Arlette Perret Nissen, Léonard Pfister, Andrea Rosati, Michaël Tasev, Olivier Udry, Ingrid Virnot sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est ouverte.

### 2. Acceptation de l'ordre du jour

Le Président indique que chaque membre du Conseil a reçu l'ordre du jour. Il demande si quelqu'un souhaite que l'ordre du jour soit lu ou modifié. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc adopté.

### 3. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2024

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil avec les documents pour la séance.

Le Président demande si quelqu'un désire apporter des modifications au procès-verbal du 24 juin 2024. Mme Jufer Tissot indique que M. Michaël Tasev a demandé un complément sur le point traitant du rapport de gestion :

*Le Président remercie M. Tasev pour son rapport très complet. M. Genton revient sur trois points. Il relève que la péréquation n'est pas simplifiée par MCH2, mais par un changement de critères voulu par le Conseil d'Etat. Il relève que la Municipalité a pour principe de présenter un budget prudent. En cas de recettes supplémentaires, la participation à la péréquation intercommunale est augmentée. M. Genton relève aussi que le rapport des comptes de la Commission de Gestion n'était probablement pas plus clair pour le Conseil que le rapport de la Municipalité.*

M. Thierry Blanc relève une erreur à la page 67, sous le point 10 : il s'agit de la commission des finances et non de la commission de gestion.

Le Président demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 est approuvé à la majorité, avec 4 abstentions.

### 4. Assermentations et démission

Le Président annonce que M. Elias Pasche a quitté la commune suite à son déménagement et est réputé démissionnaire.



Le Président indique qu'il a reçu deux demandes d'assermentation de la part de Mmes Florence Choffat et Antonella Leresche. Il les invite à le rejoindre devant l'assemblée et à se présenter brièvement. Il procède ensuite à la lecture du serment.

A la demande du Président, Mmes Florence Choffat et Antonella Leresche lèvent la main droite et prêtent serment. Il les invite ensuite à prendre place dans l'assemblée.

## 5. Communications du bureau

Le Président transmet les deux communications suivantes du Bureau du Conseil :

- Les jetons de présence des années 2022 et 2023, jusqu'en juin 2024, ont été attribués, soit 2'824.- francs répartis entre la ligue vaudoise contre le cancer, la Fondation Théodora, la Croix-Rouge vaudoise, les associations La Halte Morges, Parkinson suisse, et Stop Suicide.
- Il rappelle la démission de notre secrétaire et demande à tous les membres du Conseil de faire appel à leur réseau pour essayer de trouver un ou une candidate.

## 6. Communications de la Municipalité

La parole est à M. le Syndic.

- M. Genton informe que la réfection des berges du Boiron coûtera finalement moins cher que prévu. Le cheminement a pu être maintenu en bord de rivière, les blocs ont tous pu être réutilisés et la passerelle a pu être déplacée facilement. Au final, les coûts globaux du projet sont inférieurs de Fr. 120'000.-. La participation de la Commune de Lully, estimée à 49'750.- Fr., sera finalement de 17'954.- Fr.
- M. Genton présente ensuite l'état financier du préavis pour l'aménagement du cimetière et de ses abords. Sur un montant demandé de Fr. 290'000.-, actuellement Fr. 235'000.- sont engagés. Il y a un solde de 45 à 50'000.- francs à disposition. M. Genton informe le Conseil que la Municipalité a fait les démarches auprès de la DGMR pour modifier la signalisation sur le trottoir devant le cimetière. Il est apparu que toute la zone cyclable sur les trottoirs le long de la RC 69 n'a jamais été légalisée. Un projet a été soumis au Canton et validé par la DGMR, avec une enquête publique pendant l'été. Le coût pour l'installation du marquage et de la signalisation sera pris sur le préavis du cimetière.
- M. Rubin présente les aménagements prévus sur la renaturation de Rossan et du Pontet, suite aux événements de juin. Il informe que la digue a été rehaussée, la grille du collecteur a été changée de manière à permettre le passage de davantage d'eau. La prairie fleurie a étéensemencée, mais il faudra attendre trois ans avant de voir des fleurs. Plus de 200 arbres et arbustes ont été plantés. Suite à la crue, des seuils ont bougé et devront être stabilisés. Des seuils supplémentaires vont être posés. Finalement, il est prévu d'installer une chambre de répartition des débits au nord de la parcelle, afin de pouvoir envoyer le solde d'eau dans le collecteur. Les derniers travaux auront lieu l'an prochain. Il s'agit d'ajuster les pentes dans la route, au niveau du giratoire et du début du chemin de Paudex, pour que l'eau arrive dans le champ et non dans les caves des maisons voisines. Tous ces travaux se font en harmonie avec les services cantonaux, avec un subventionnement à 95% par le Canton et la Confédération.
- M. Genton revient sur les zones 30 km/h. Il informe que les plans des zones ont été mis à l'enquête en même temps que ceux des zones cyclables. La Municipalité va passer à la réalisation avec des demandes d'offre pour les panneaux et le marquage.



- M. Genton informe que le déploiement de la fibre optique par Swisscom va se faire intégralement jusque chez les propriétaires. Début février 2025, l'entreprise va contacter tous les propriétaires pour leur soumettre un nouveau contrat, qui doit permettre de remplacer l'appareillage dans les maisons. A partir du mois d'août, et jusqu'à juin 2026, elle creusera à travers le village pour tirer les lignes. A partir du moment où un quartier sera fait, les habitants pourront avoir accès à la fibre optique.

M. Virnot demande si la Commune a contacté d'autres fournisseurs de fibre optique. Il mentionne une entreprise morgienne.

M. Genton indique que Swisscom agit sur mandat de la Confédération et qu'aucune autre société n'a contacté la Municipalité. Il relève que le mandat, pour un petit village, est moins intéressant que pour une ville.

### **7. Préavis 04/2024 – Arrêté d'imposition 2025**

Le Président invite M. Genton à présenter le préavis.

M. Genton rappelle qu'il y aura deux changements majeurs pour Lully l'an prochain : le passage à MCH2, ainsi que la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Aujourd'hui, chaque commune peut planifier son budget à l'avance. Il présente certains points de la nouvelle péréquation financière, qui est plus lisible et compréhensible. La facture sociale et la facture de la police cantonale ne changent pas. La commune va payer environ 150'000.- francs de moins au Canton. Les rentrées fiscales sont bonnes, une baisse des charges est à prévoir. Avec MCH2, les fonds de réserves doivent être destinés à un but spécifique et les fonds existants sans objet devront être dissouts. Il n'y a donc plus d'intérêt à garder des réserves tels quels et il faut les faire diminuer..

Compte tenu de tous ces éléments, la Municipalité propose de baisser le taux d'imposition de 3 points à 58% du taux cantonal.

A la demande du Président, M. Thierry Ruch lit le rapport de la Commission des finances, dont les conclusions suivent celles de la Municipalité.

M. Thierry Blanc aimerait connaître le calcul de la Municipalité qui a conduit à la diminution de 3 points.

M. Genton indique que le calcul est simple ; le Canton a estimé que Lully, avec la nouvelle péréquation intercommunale, contribuera pour Fr. 135 à 145'000.- de moins. Le point d'impôt étant de Fr. 45'000.- environ. Le calcul est vite fait.

M. Nicolas Gfeller ne comprend pas le jeu de la péréquation. Avec la diminution du point d'impôt, il pensait que nous devrions contribuer davantage.

M. Genton relève que comme la commune touchera moins d'impôt, elle sera moins ponctionnée à la péréquation. Au final, les contribuables seront gagnants.

Le Président demande si la parole est encore demandée. Ce n'est pas le cas. Il demande si le vote à main levée est accepté, ce qui est le cas. Il lit les conclusions suivantes :



## LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- vu le préavis de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### DÉCIDE

- d'accepter l'arrêté d'imposition tel que proposé, selon les indications du préavis 04/2024.

**Au vote, le préavis 04/2024 est adopté à la majorité, avec une opposition et une abstention.**

M. Genton rend attentif le Conseil au fait que, depuis qu'il est aux finances en 2017, la Municipalité a toujours joué la stabilité. Avec ce nouveau système, et la baisse du taux d'imposition, il faudra être réactif en fonction des événements dans la Commune, pour, en cas de nécessité, augmenter à nouveau le taux d'imposition, afin de pouvoir répondre aux besoins communaux.

### 8. Divers & Propositions individuelles

M. Plinio Maroni souhaite avoir des informations sur les noyers situés sur le territoire de la commune, vers les voies de chemin de fer. Il y a plusieurs arbres avec des branches cassées, voire des arbres morts. Il faudrait faire un contrôle.

M. Rubin va faire le nécessaire avec le garde forestier. Il y a aussi des travaux à faire le long du Boiron avec de nombreux arbres déracinés suite à la crue du mois de juin.

Mme Nicole Strauss annonce trois questions :

- Elle souhaite savoir pourquoi la mise à l'enquête des 30 km/h a été faite sans information au Conseil alors que la Municipalité avait dit vouloir le tenir informé.

M. Genton explique que la Municipalité a soumis des propositions au Canton, à la DGMR, pour les trottoirs cyclables et les 30 km/h. Le Canton a informé qu'il validait les projets et qu'il les mettait à l'enquête dans la foulée.

Mme Strauss s'étonne d'une mise à l'enquête publique pendant les vacances d'été.

M. Genton précise que la Municipalité n'a pas eu son mot à dire. L'enquête a été prolongée pour respecter les fêtes judiciaires.

- Pour sa deuxième question, Mme Strauss souligne que, dans sa demande de crédit d'étude pour la renaturation du Pontet, une amélioration du chemin de Rossan était annoncée, mais le chemin n'a pas été touché.

M. Genton rappelle que la Municipalité a communiqué pour annoncer qu'elle avait renoncé à traiter l'amélioration du chemin, car le Canton exigeait qu'on élargisse la chaussée. La Commune a retiré la route du projet dans le préavis pour le crédit de réalisation.

Mme Strauss relève que depuis, rien n'a été fait. Elle critique le cheminement en gravier le long du ruisseau, relève que personne ne passe par là et qu'il est difficile d'y circuler avec une poussette.

M. Rubin indique que le chemin en gras d'Enney est le maximum qu'on peut faire car il se situe dans la zone réservée des eaux. Il a été autorisé par la DGE-eau. Les bancs sont posés mais sans



socle en béton, avec un ancrage dans le terrain. Il relève que les gens ont toujours la possibilité de passer sur la route, où le marquage jaune a été maintenu.

Mme Strauss trouve que ce chemin est inutile, que les gens ne passent pas là.

M. Rubin s'étonne de cette remarque et se demande si on parle bien du même chemin, car il voit y passer plein de promeneurs.

- Pour sa dernière question, Mme Strauss indique qu'elle a reçu une réponse partielle de la secrétaire municipale à une de ses questions et souhaite savoir a) si la Municipalité a été informée et b) quand elle aura un complément de réponse. M. Genton répond qu'il va voir avec la secrétaire municipale.

M. Andreas Giesbrecht aimerait avoir des réponses au sujet de l'inondation, lors de fortes pluies, du Chemin de la Motte, sur la commune de Chigny, au sujet de laquelle il avait interpellé la Municipalité précédemment.

M. Genton relève que la parcelle appartient à la commune de Vufflens, qui a été contactée pour qu'elle entreprenne les travaux nécessaires. Des démarches ont été faites avec le propriétaire, mais c'est compliqué. La Municipalité va le relancer.

M. Eric Affolter aimerait avoir des informations sur la fermeture de la poste.

M. Genton confirme que la poste est venue trouver la Municipalité et prévoit de fermer le bureau de poste de Lully pendant le deuxième semestre 2025.

M. Affolter souhaite savoir s'il est possible de négocier pour qu'elle reste.

M. Genton indique que la Poste a transmis les chiffres qui confirment qu'il y a de moins en moins de monde qui fréquente cette poste. Il relève qu'elle est pourtant bien située et accessible, contrairement à celle de Morges, où les habitants devraient se rendre. Cependant, la Municipalité n'a pas de champ d'action.

M. Vincent Bolay relève que le Conseil national a soutenu une intervention sur la Poste. Il se demande si la fermeture de notre Poste ne pourrait pas être repoussée.

M. Genton précise que la Poste veut fermer un certain nombre de postes non rentables, comme celle de Lully.

M. Rubin relève un manque de transparence de la Poste.

M. Bolay aurait aimé savoir quelle était la situation du PACom et comment il a été accueilli par le Canton.

M. Genton indique qu'il n'y a pas de retour du canton pour l'instant. La commune va devoir traiter les recours reçus, qui conduiront peut-être une enquête complémentaire. Le Canton ne se prononcera qu'après cette étape.

M. Emile Tasev demande des précisions sur la séance d'avril qui avait été annulée. Il aimerait juste rappeler que c'est le président qui convoque le Conseil, mais pas la Municipalité ou un groupe. Il constate qu'il y a une invitation à une séance le 11 novembre. Il aimerait connaître la raison. M. Nicod admet que c'est en effet le cas.

M. Genton indique que vu le nombre de sujets qui sont en train d'arriver, la Municipalité a décidé de faire une séance un mois avant celle de décembre, pour éviter qu'elle soit trop chargée, et s'assurer que la fondue puisse être organisée.



M. Emile Tasev indique qu'il y a deux mois, il a vu un véhicule qui déversait des déchets verts dans la benne depuis une voiture d'entreprise. Il relève que Mme Liard Coucet est arrivée et est intervenue. Il aimerait savoir si une suite a été donnée à cette affaire.

Mme Liard Coucet indique que l'entreprise fautive a été amendée.

Mme Diana Gfeller relève que la place de jeux du collège manque d'ombre en été et suggère que des arbres soient plantés.

M. Rubin demande combien d'arbres elle souhaite et précise que 5 arbres ont été commandés et arriveront dans 2 mois.

Mme Walker aimerait remercier la Municipalité pour son travail et pour l'évolution de sa communication sa transparence.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h00. Monsieur Vincent Nicod clôt la séance, et invite les personnes présentes à un petit apéritif.

Le Président :

La Secrétaire :

Vincent NICOD

Nicole JUFER TISSOT

Approuvé le 11.11.2024